



Démission en période d'essai + congés

Par **MarieLnrt**, le **08/05/2019** à **22:31**

Bonjour,

J'ai quitté un CDI (fin mars) dans une boîte affiliée à la FNETP ou j'avais cumulé 5 semaines de congés qui sont tombés le 1er mai. Cela faisait 1 an et demi que j'étais dans cette entreprise (premier job).

Début avril j'ai commencé un nouveau CDI dans une boîte affiliée à la CIBTP.

Le transfert de mes congés de la FNETP à la CIBTP est en cours afin que je puisse les poser dans mon nouveau job au cours de l'année 2019-2020.

Ma période d'essai actuelle est de 4 mois et cours jusque début aout.

Il se trouve que mon mari a trouvé un travail dans un pays de l'UE.

Je compte donc démissionner (pendant ma période d'essai, et avec préavis de 48h) au cours du mois de juillet.

Deux questions:

- puis-je démissionner pour suivi de conjoint et toucher les trois mois de chômage octroyés par le pays de l'UE dans lequel je me rends ? (sachant que je suis en période d'essai)
- Que faire de mes 5 semaines de congés cumulées en 2018-2019 et que je n'aurai pas le loisir de poser pendant mon préavis puisqu'il est de 48h ? Et pour mes congés cumulés du 1er mai 2019 à juillet 2019 (que j'aurai théoriquement touché le 1er mai 2020) ? Tout cela va-t-il m'être payé par la Caisse des Congés ?

Merci beaucoup !